



Compte-rendu des délibérations du collège

Jeudi 26 mai 2011

Le jeudi 26 mai 2011, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2011-050 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de supports de paris
- ❖ Décision n°2011-051 portant autorisation et refus d'offres de paris hippiques en ligne
- ❖ Décision n°2011-052 portant homologation du logiciel de jeux de l'opérateur agréé BETURF dans la catégorie « paris hippiques » (0016-PH-HOM-002-2011-05-26)
- ❖ Décision n°2011-053 portant homologation du logiciel de jeux de l'opérateur agréé BETCLIC ENTERPRISES LIMITED dans la catégorie « paris sportifs » (0016-PH-HOM-002-2011-05-26)
- ❖ Décision n°2011-054 portant autorisation d'une offre de paris hippiques en ligne
- ❖ Décision n°2011-055 portant homologation du logiciel de jeux de l'opérateur agréé BETCLIC ENTERPRISES LIMITED dans la catégorie « paris hippiques» (0011-PH-HOM-002-2011-05-26)
- ❖ Décision n°2011-056 portant inscription d'un certificateur suppléant sur la liste des organismes certificateurs